

COMMUNE D'ENNEVELIN

TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE VERTE
(2^{NDE} PARTIE)

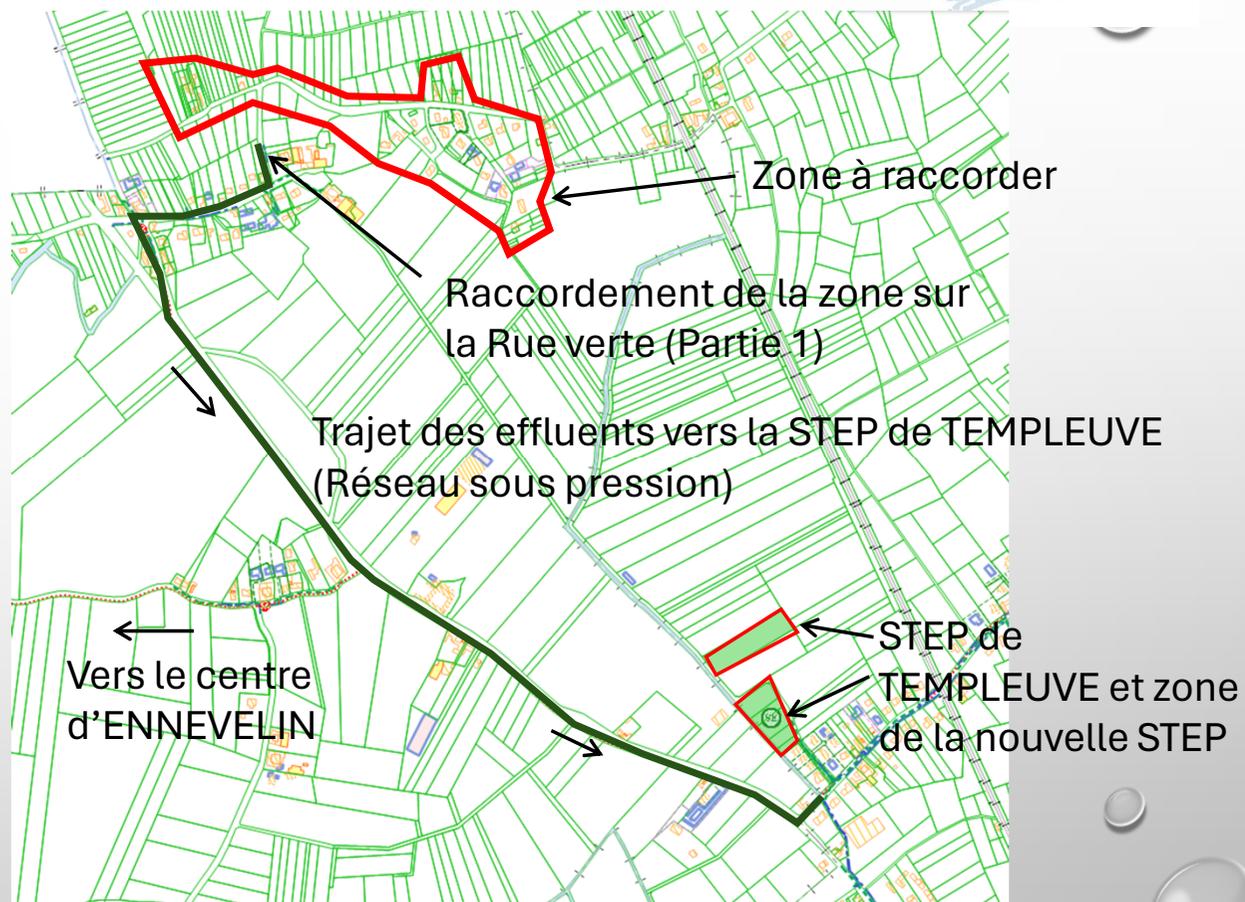
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- MAÎTRISE D'OUVRAGE : NORÉADE WASQUEHAL (FINANCEMENT, ÉTUDES)
- MAÎTRISE D'ŒUVRE : NORÉADE CENTRE DE PECQUENCOURT NORD (SUIVI DES TRAVAUX, EXPLOITATION DES OUVRAGES)
- ENTREPRISE TITULAIRE : ENTREPRISE LANTHIER (MARCHÉ À BON DE COMMANDE)

OBJECTIF DES TRAVAUX (RÉALISÉS EN DOMAINE PUBLIC)

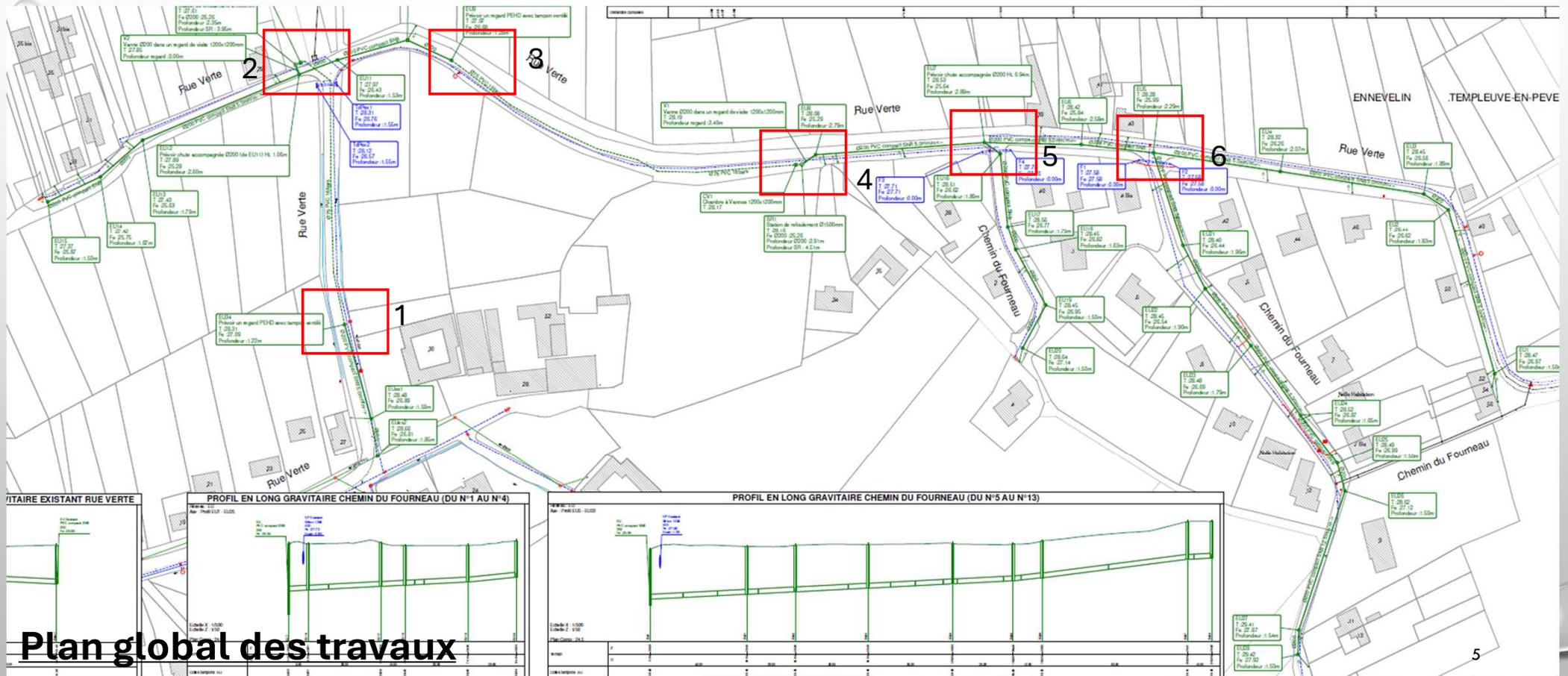
- Raccordement des habitations sur le réseau d'assainissement collectif
- Réduction de la pollution au milieu naturel
- Meilleure gestion et traitement des effluents générés par les habitations
- Evite des coûts d'entretiens importants (Mise aux normes ANC tous les 10 ans ≈ 10 000 €)



CHIFFRES CLÉS

- POSE DE 885 ML DE RÉSEAU GRAVITAIRE, 38 BRANCHEMENTS RÉNOVÉS, 2 STATIONS DE REFOULEMENT 1 POMPE ET 275 ML DE RÉSEAU SOUS PRESSION DN75
- COÛT TOTAL DES TRAVAUX S'ÉLEVANT À 670 000 € H.T.
 - SUBVENTIONS AU RACCORDEMENT PAR L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE (**11^{ÈME} PROGRAMME JUSQUE 2024**)
 - SUBVENTION AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

PLAN DU PROJET



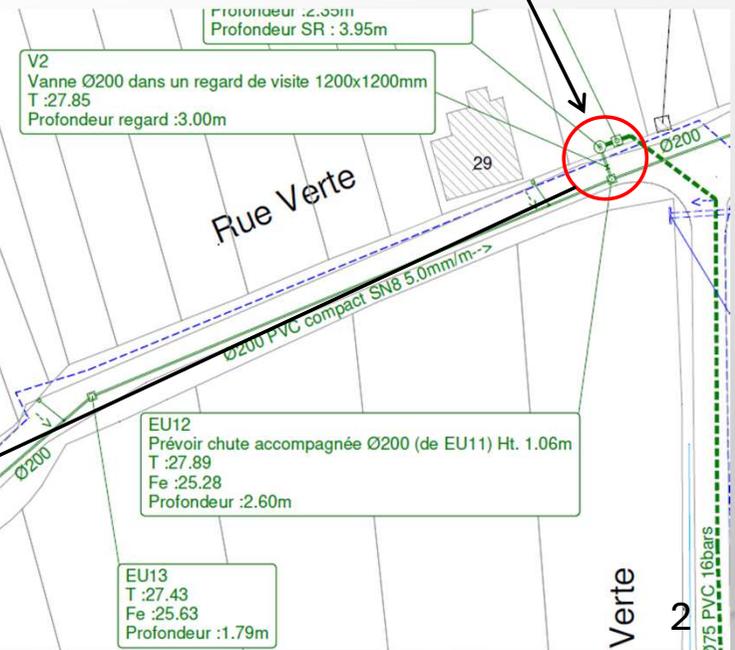
Plan global des travaux

PLAN DU PROJET

Raccordement réseau sous pression
au niveau du N°30 Rue Verte

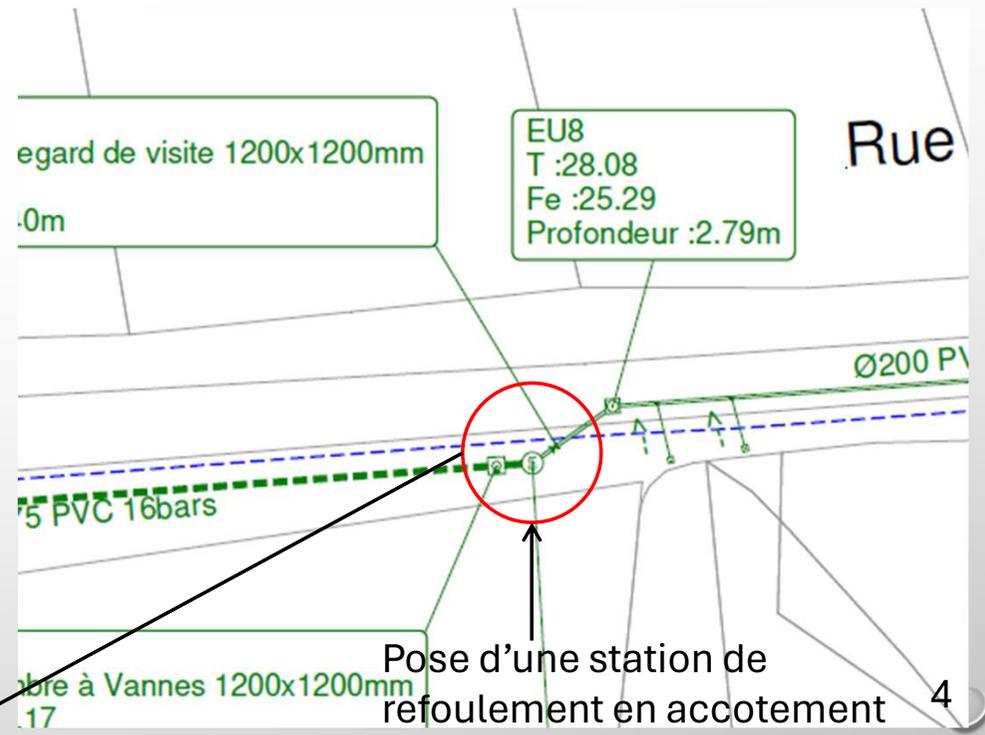
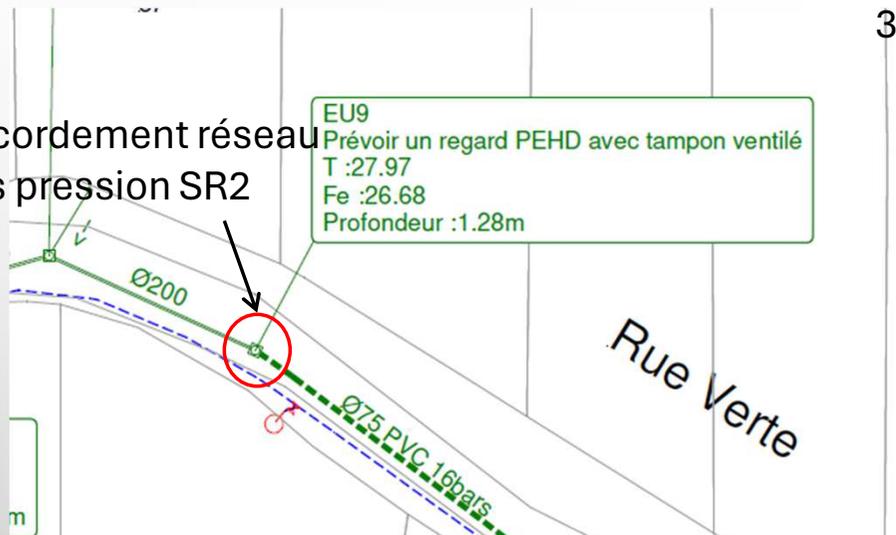
EU34
Prévoir un regard PEHD avec tampon ventilé
T :28.31
Fe :27.09
Profondeur :1.22m

Pose d'une station de refoulement
au niveau du conteneur à verre

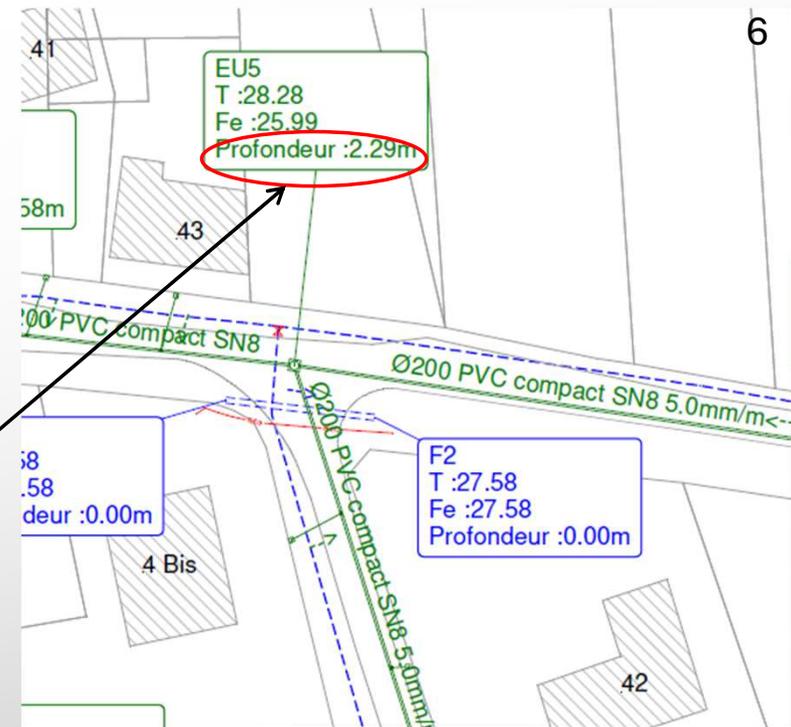
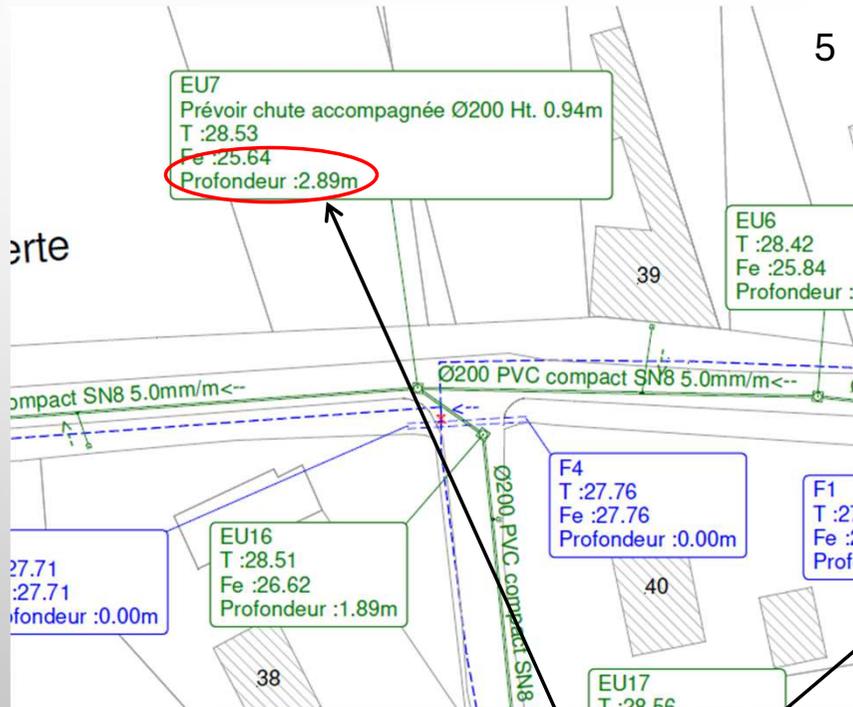


PLAN DU PROJET

Raccordement réseau sous pression SR2



PLAN DU PROJET



Raccordement des deux impasses
à 2,89 m et 2,29 m

ORGANISATION

- Une tranchée pour la pose de la canalisation et des branchements
- Un atelier = Environ 50 ml de long (Emprise comprenant les engins, la tranchée et les fournitures)
- Un accès aux habitations en permanence pour les piétons (Accès VL de part et d'autre de l'atelier)
- Un chef de chantier présent au quotidien capable de répondre à vos questions
- Des aménagements pour la sécurité des riverains et de l'équipe de travail
- Un phasage de travaux

ORGANISATION DU CHANTIER



Terrassement de la tranchée



Réglage du fond de fouille avec
matériau de pose



Pose du tuyau (Gravitaire ou refoulement)



Remblai tranchée

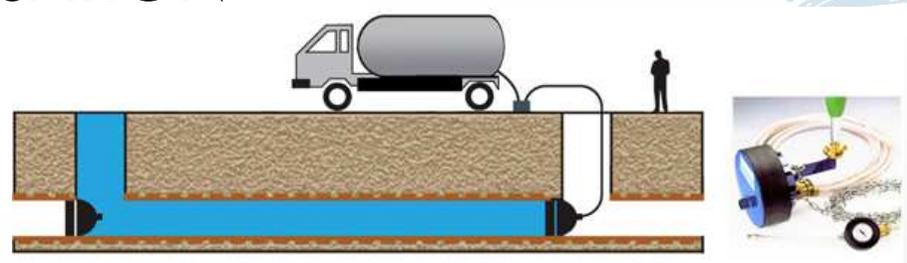


Compactage par couche

ORGANISATION



Tests de compactage de la tranchée



Tests d'étanchéité réseau et ouvrages



Inspection télévisée

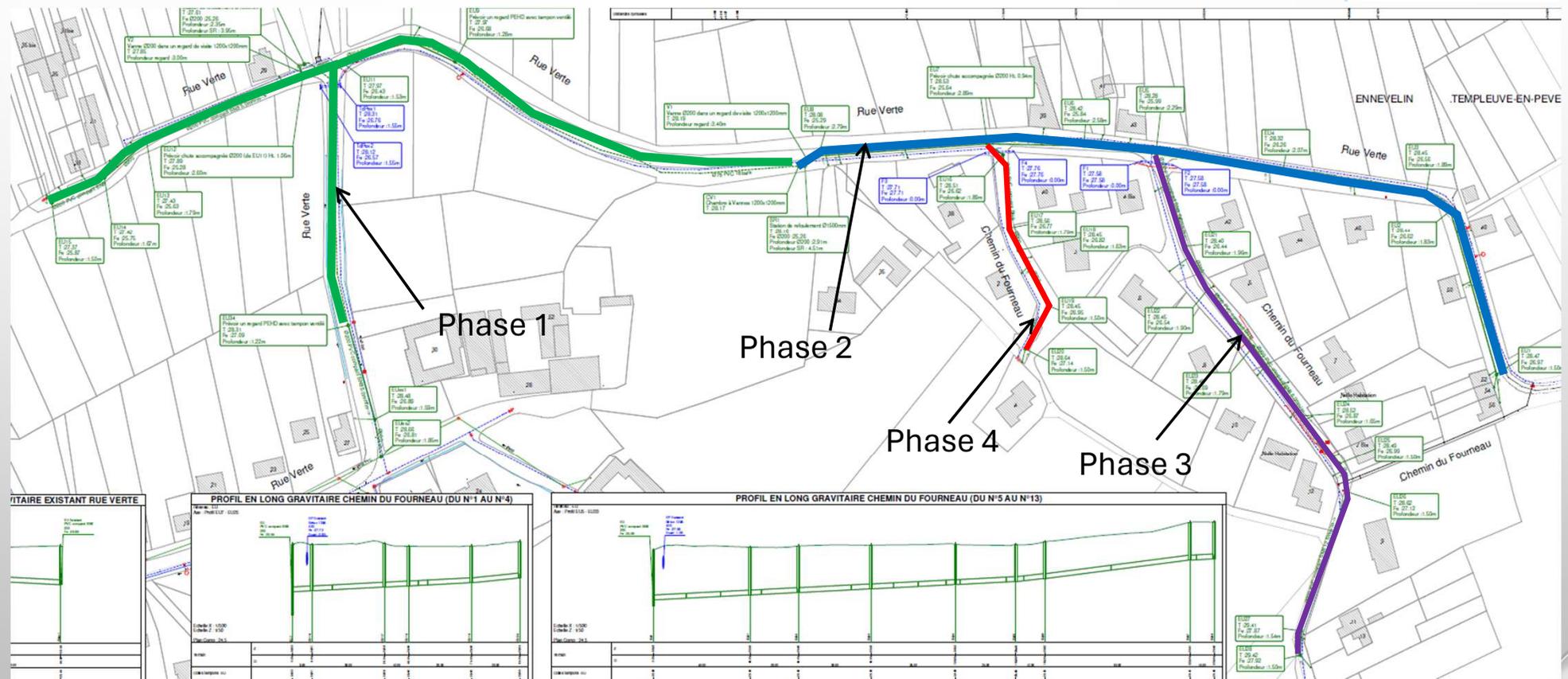


Rabotage de la tranchée

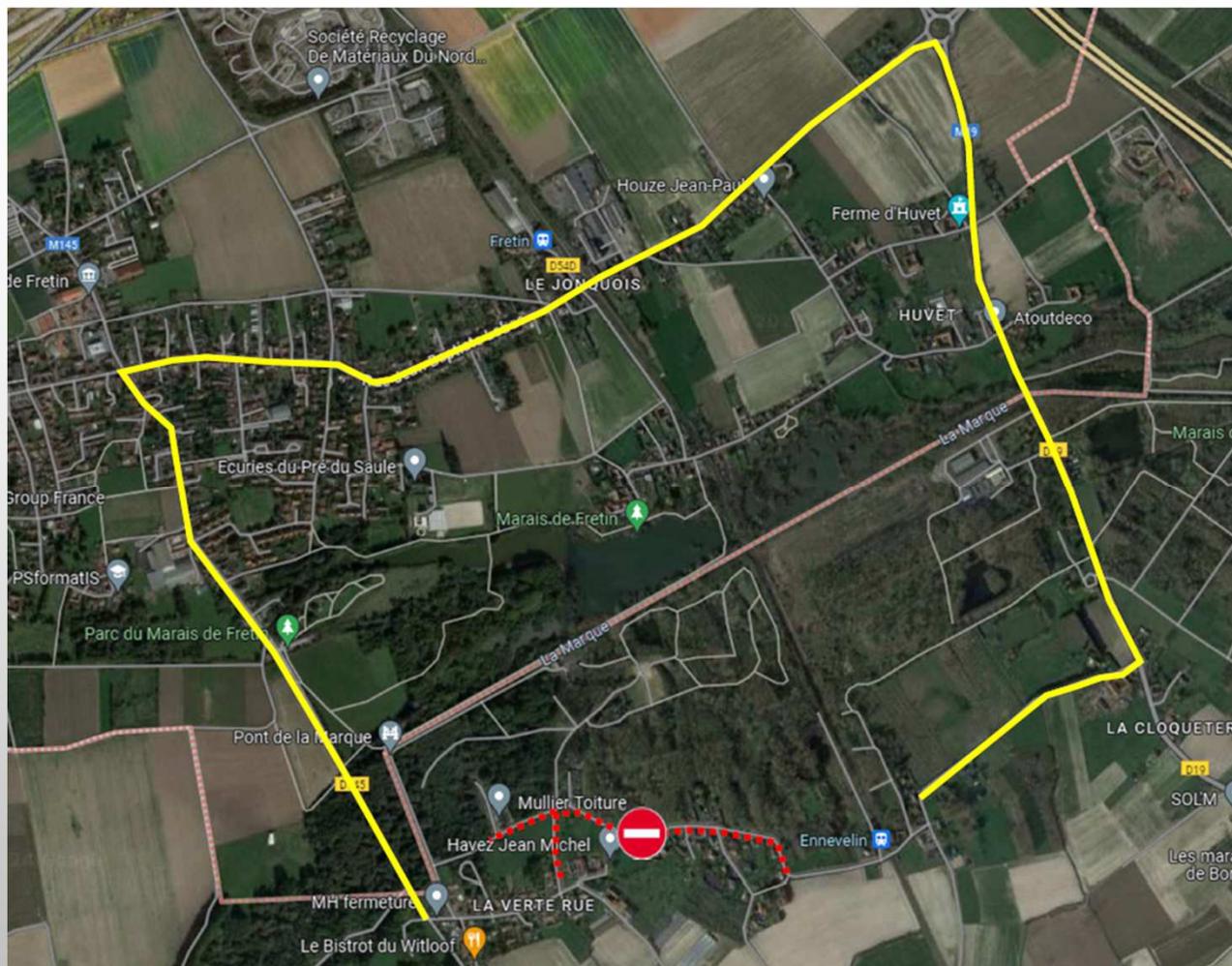


Réalisation des enrobés

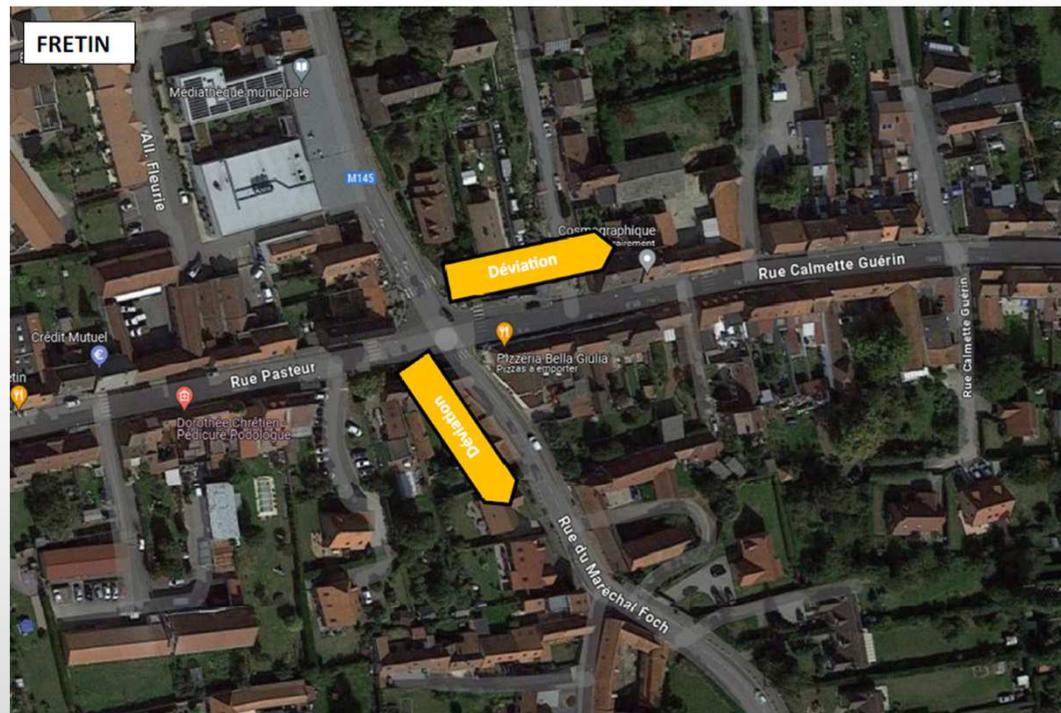
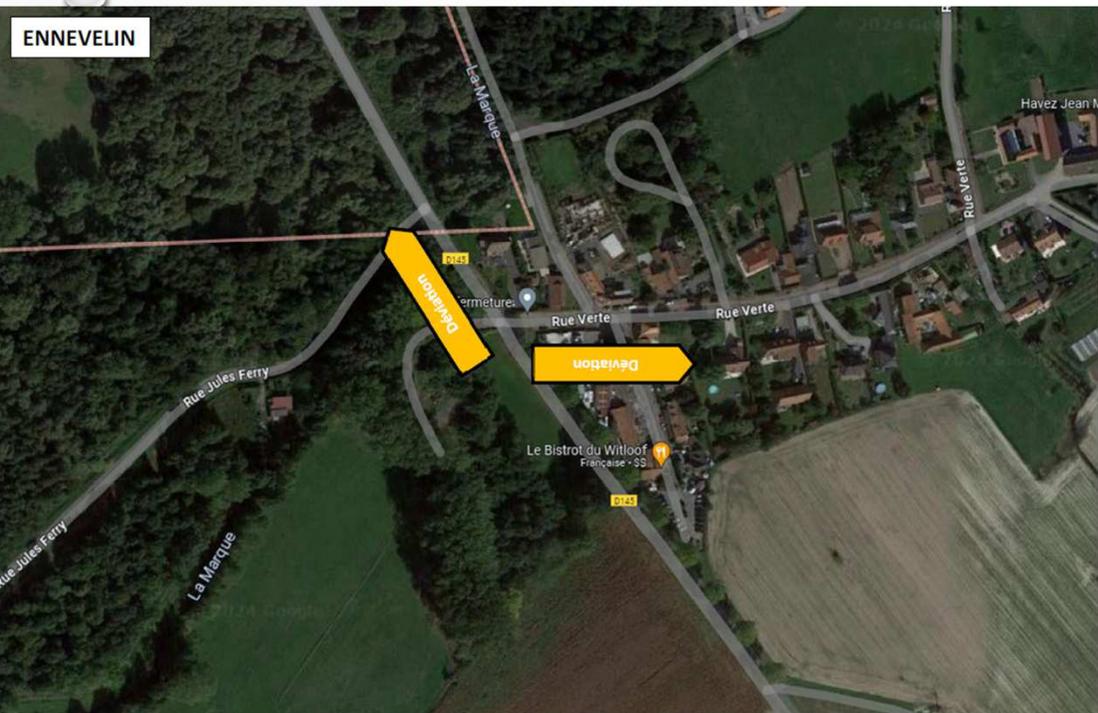
PHASAGE



PLAN DE DÉVIATION



PLAN DE DÉVIATION

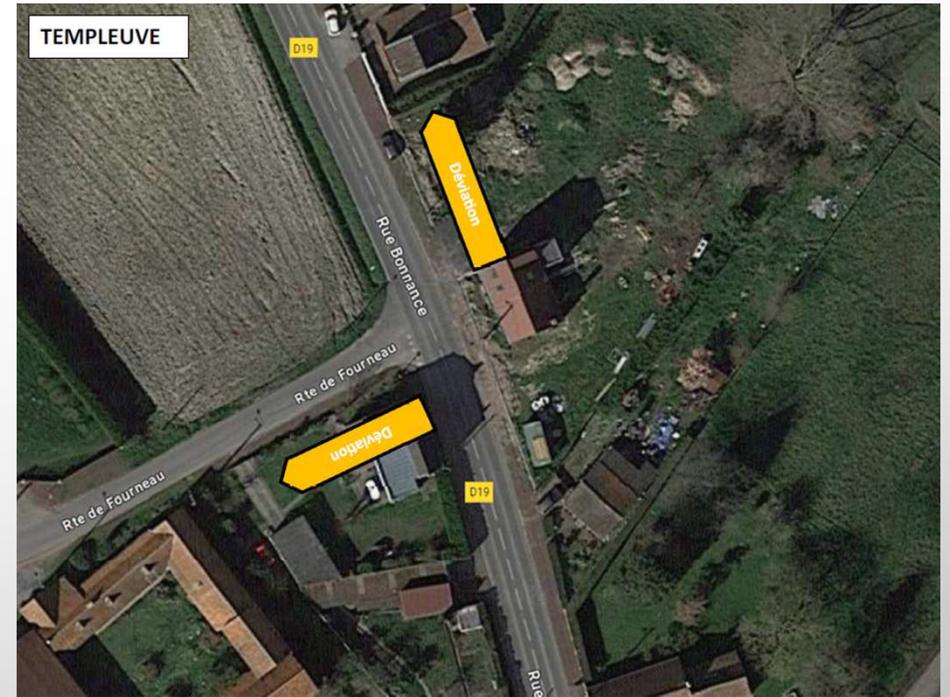


PLAN DE DÉVIATION

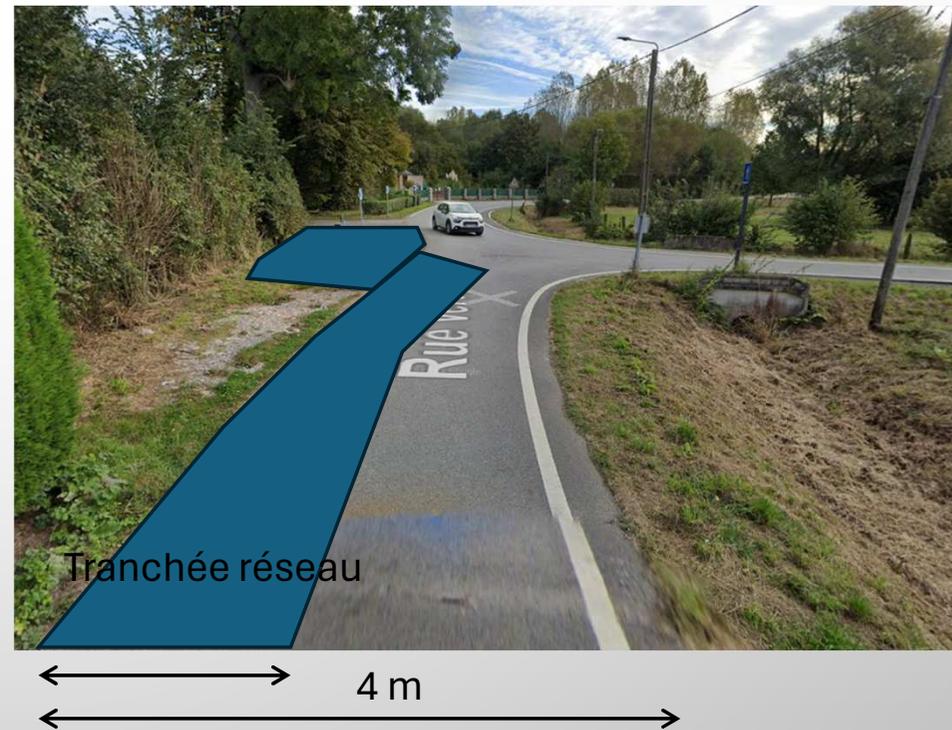
FRETIN



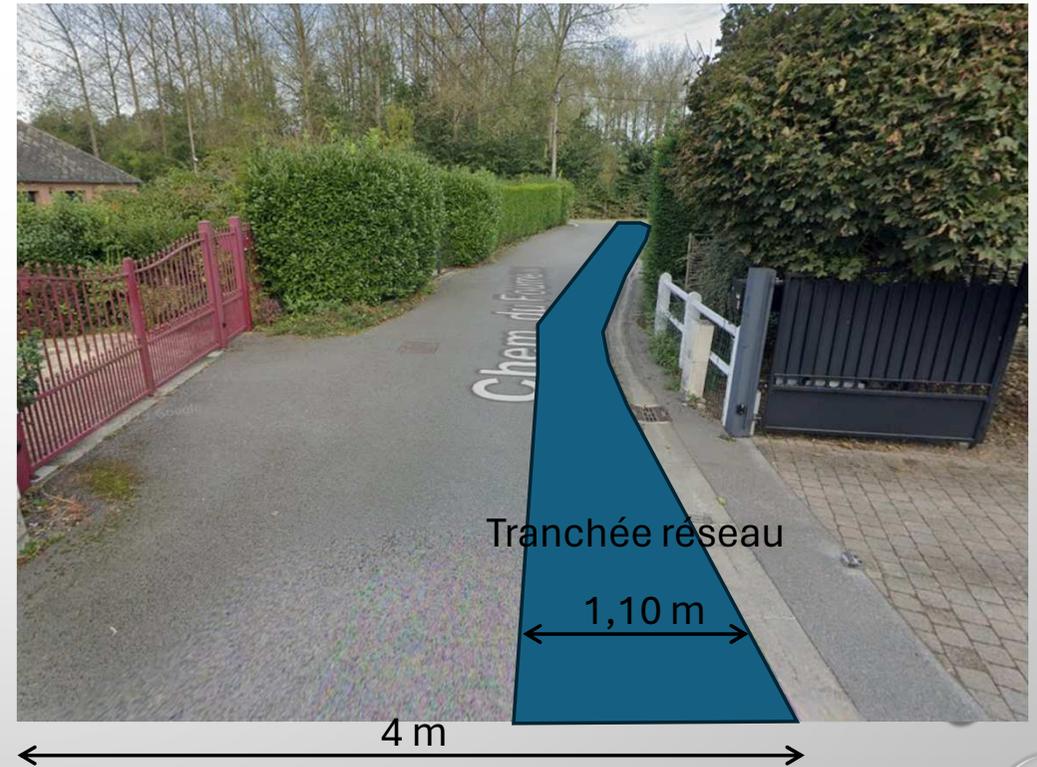
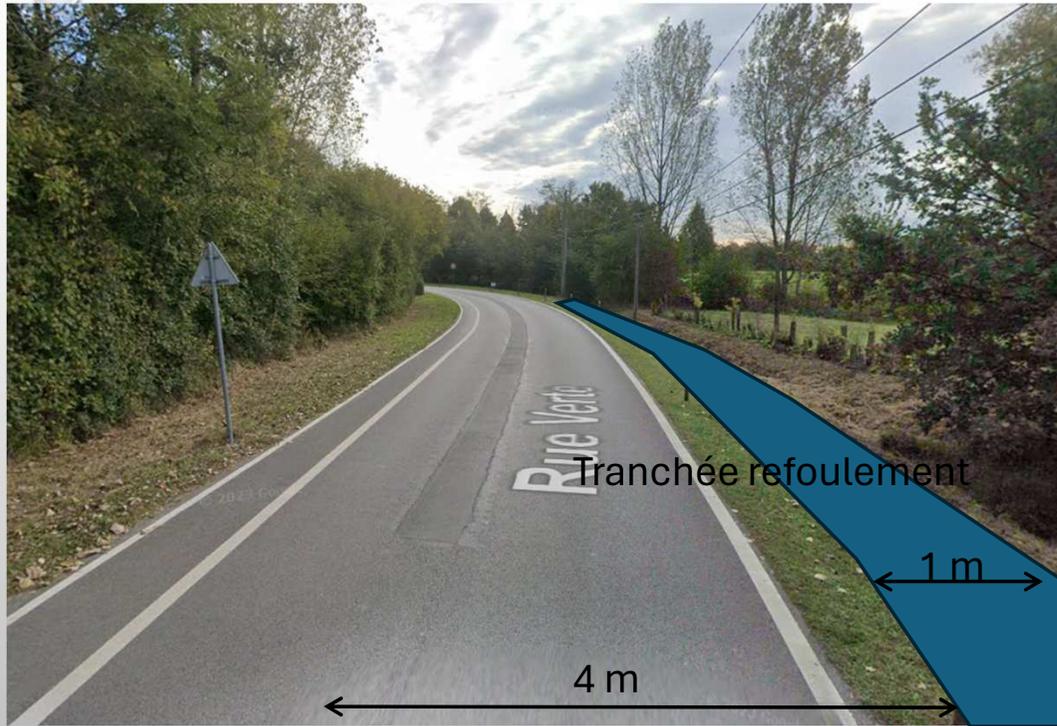
TEMPLEUVE



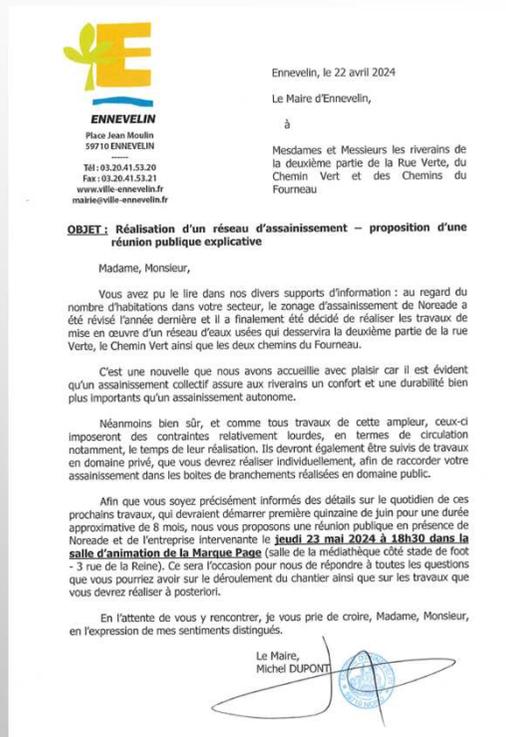
OCCUPATION DE LA VOIRIE LORS DES TRAVAUX



OCCUPATION DE LA VOIRIE LORS DES TRAVAUX



- Courrier enquêtes de branchement envoyé par le centre d'exploitation de Pecquencourt
- Courrier de la mairie d'Ennevelin
- Panneaux d'investissement Noréade



SERVICE PUBLIC

SIDEN SIAN
Noréade
Les Régies du SIDEN-SIAN

investissent pour l'assainissement
à ENNEVELIN

**EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
- RUE VERTE -**

DÉBUT DU CHANTIER MAI 2024	DURÉE PRÉVISIONNELLE 8 MOIS
MONTANT DES TRAVAUX 670 000 € HT	CENTRE PECQUENCOURT-NORD TÉL. 03.27.99.80.00

TERRITOIRE

Pévèle
Carembault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.noreade.fr

f in @

ACCÈS SERVICES

- Ramassage des ordures ménagères ordures ménagères/déchets verts/recyclable Mercredi midi et fin de journée ☐ horaires de travail de l'entreprise de 8h à 17h (7h30-16h30 en période estivale) donc le ramassage pourra être adapté en fonction des horaires
- Autres (Soins à domicile, rendez-vous médical, etc.) ☐ Prévenir le chef de chantier en amont

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

! ATTENTION ! Le 12^{ème} programme d'intervention de l'AEAP est en cours d'élaboration pour 2025, Noréade ne peut s'engager sur les aides qui seront versées pour les nouveaux raccordements en 2025 !

Noréade est partenaire de l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre d'une convention
Engagements :

- Prestation de conseil et de contrôle des travaux de raccordement chez les particuliers
- Versement aux particuliers des subventions liées aux travaux
- Sensibilisation, incitation au raccordement par une campagne de communication

Pourquoi se raccorder :

- Vous contribuez à la protection de l'environnement et la ressource en eau
- Vous valorisez votre bien immobilier
- Vous respectez la loi (Article L.1331 et suivant le code de la santé publique) qui prévoit un raccordement obligatoire dans les 2 ans qui suivent la pose du réseau public d'assainissement collectif

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Conditions du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et dans la limite des dotations annuelles

- Enveloppe annuelle de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Raccordement réalisé dans le délai de 2 ans
- Montant des travaux supérieur à 200 €

Conditions d'octroi des aides

- Le réseau d'assainissement situé devant l'immeuble doit aboutir à une station d'épuration (STEP de TEMPLEUVE)
- Les immeubles doivent être achevés depuis plus de 5 ans
- La subvention est versée à celui qui paye les travaux donc le propriétaire
- La totalité des eaux usées doit être raccordée
- Quelle que soit la nature du réseau public de collecte, les eaux usées ou pluviales doivent être séparées à l'intérieur de la propriété

ATTENTION ! Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 2 ans suivant la date d'envoi de l'autorisation de rejet direct (ARD)

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Nature des travaux

- Vidange, curage, rebouchage, ou destruction de fosse ou de puits perdu existant sauf réutilisation des eaux pluviales
- La tranchée et la canalisation nécessaires au raccordement des eaux
- Raccordement des eaux pluviales par une conduite spécifique
- Maintien d'une ventilation haute du réseau d'eaux usées
- Relèvement des eaux usées, fonçage
- La cuvette de WC avec chasse d'eau installée à l'intérieur du logement
- Ouvrage de traitement préalable spécifique : bac dégraisseur, deshuileur

Les aides au raccordement

Le montant d'aide est de 50% du montant des travaux dans la limite des montants ci-après



Type de travaux	Montant subvention
Raccordement simple	1 350 €
Raccordement complexe	4 050 €
Gestion pluvial	900 €

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Précisions

- Les travaux peuvent être réalisés par un artisan
- Vous pouvez réaliser vos travaux vous-mêmes : l'achat de matériaux ou la location de matériel vous seront subventionnés (⚠ Facture nominative pas de ticket de caisse)
- Les travaux doivent être réalisés dans les règles de l'art
- Les aides seront versées sur la base de justificatifs (Factures acquittées)

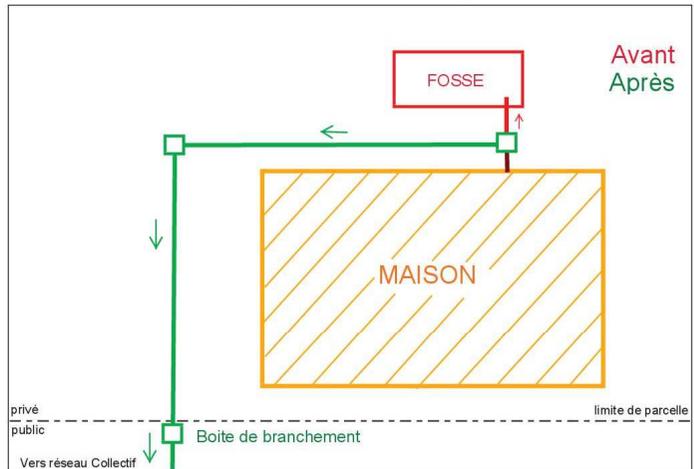
La procédure

- Visite du conseiller assainissement de Noréade (Diagnostic des installations d'assainissement, conseils techniques et financiers)
- Réalisation de devis (Consultation des artisans)
- Envoi du devis à Noréade avec travaux prévus dans un délai de 2 mois
- Accord sur le bénéfice de la subvention sous condition de délai
- ATTENTION ! Les travaux ne doivent pas être engagés avant l'accord de Noréade sur le devis
- Réalisation des travaux ou achat des matériaux
- Contrôle de la conformité des travaux de raccordement
- Versement des aides par Noréade

ATTENTION ! Si pas de raccordement 2 ans après l'Autorisation de rejet direct, application de la taxe d'assainissement majorée

	Fiche enquête branchement		FoO.6321-07 Version du : 08/08/11
	CONSTRUCTION DE BRANCHEMENT PARTICULIER		N° d'affaire
Lieu des travaux			
Nom :		Prénom :	
Adresse : N°	Rue	Tél :	
Commune			
Coordonnées du propriétaire			
Nom :		Prénom :	
Adresse : N°	Rue	Tél :	
Commune			

Emplacement de la boîte de branchement



Je souhaite que la boîte de branchement assainissement mise à disposition par Noréade soit implantée en domaine public avec une profondeur (sous réserve de contraintes techniques) de :(*) conformément au croquis ci-dessus. Je reconnais avoir pris connaissance des modalités (voir verso) de bon raccordement.

Date : _____ Signature du propriétaire précédée de "lu et approuvé" : _____

(*) : à compléter

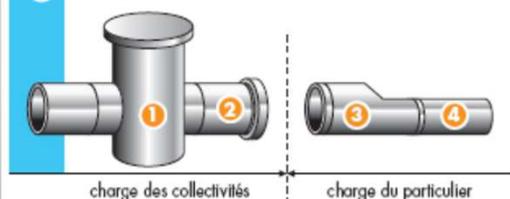
LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Comment se raccorder ?



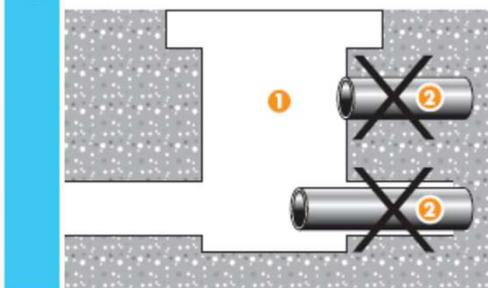
RACCORDEMENT SUR UNE BOÎTE DE BRANCHEMENT (CAS LE PLUS COURANT)

- 1 Boîte de branchement (ou regard de façade)
- 2 Manchon intermatériaux Ø150/160mm si boîte de branchement en fonte
- 3 Réduction PVC Ø160mm/Ø100mm
- 4 Tuyau PVC Ø100mm

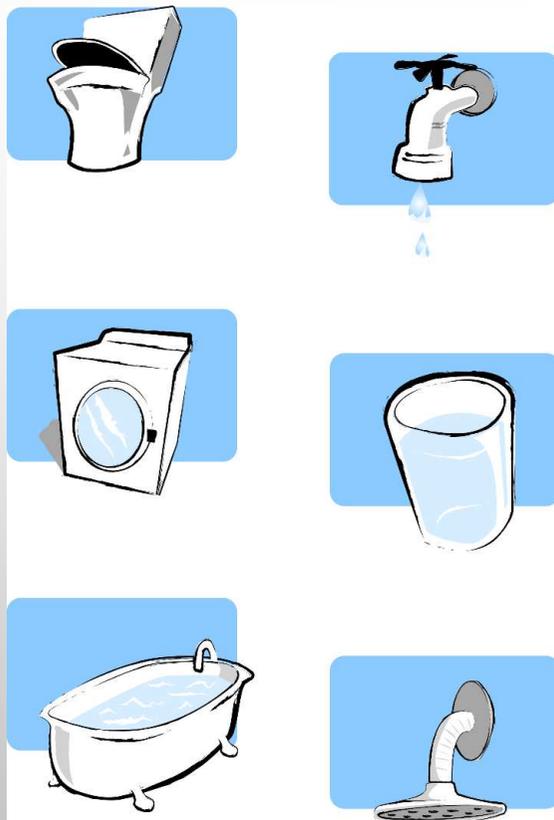


RACCORDEMENT SUR UNE BOÎTE DE BRANCHEMENT (CAS NON CONFORME)

- 1 Boîte de branchement (ou regard de façade)
- 2 Tuyau PVC Ø100mm



LES BONNES PRATIQUES



Les eaux usées domestiques de l'habitation : WC, salle de bains, lave-linge, lave-vaisselle, cuisine, évier

LES BONNES PRATIQUES



déchets, ordures ménagères,
graisses, huiles de friture et de
vidange, hydrocarbures, gasoil,
antibiotiques, produits toxiques,
lingettes

NUISANCE DES LINGETTES SUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

- ✓ Problèmes récurrents de maintenance des pompes à cause de lingettes jetées par les usagers dans les WC.

Les lingettes n'ont pas le temps de se dégrader entre la cuvette des WC et la station d'épuration. Quand elles arrivent, elles forment des filasses qui s'entortillent sur les tamis, les colmatent et bouchent les pompes. Pendant ce temps, les eaux usées partent polluer le milieu naturel sans avoir été traitées.

- ✓ Biodégradable ou pas, c'est à la poubelle que doit finir une lingette jetable



Exemple de pompe endommagée et de pompe normale

MERCI DE VOTRE ATTENTION

TARIF EAU 2024

Tarif général Assainissement Collectif (TVA 10%) :

- Partie fixe (4,71 € HT/mois)	28,26 €HT/semestre 31,09 €TTC/semestre
- Partie proportionnelle	2,621 €HT/m ³ 2,883 €TTC/m ³

Redevances Agences de l'Eau (appliquées par Noréade dans ses communes adhérentes)

Agence de l'Eau Artois Picardie

. Prélèvement de nappe (*) : valeur péréquée Noréade	0,104 € HT/m ³
. Modernisation des réseaux (**)	0,210 € HT/m ³
. Pollution domestique (*)	0,350 € HT/m ³

(*) TVA 5,5 % Eau - (**) TVA 10 % Asst

Eau + Ass Collectif Noréade / Facture 120 m³/an = 765,19 € TTC/an soit 6,38 € TTC/m³

TARIF EAU 2024

<u>Tarif général Eau Potable (TVA 5,5 %) :</u>	Abonnement (diam. 15)	16,86 € HT/semestre 17,79 € TTC/semestre
	Redevance Eau T1 (jusqu'à 80 m ³ /an)	1,623 € HT / m ³ 1,712 € TTC/m ³
	Redevance Eau T2 (≥ 81 à 6000 m ³ /an)	2,353 € HT / m ³ 2,482 € TTC/m ³
Taux de dégressivité "gros consommateurs" <i>(sans contrats particuliers) :</i>	6001 à 24 000 m ³ /an	91 % T2
	24 001 à 48 000 m ³ /an	82 % T2
	> 48 001 m ³ /an	79 % T2